



*Assurance Multirisque Habitation
Questionnaire*



ASCOMA

Conseil & Courtier en Assurances

SOYEZ ASSURÉS DE NOTRE ENGAGEMENT

MULTIRISQUE HABITATION QUESTIONNAIRE - PROPOSITION

Je soussigné(e) _____ ,
reconnait être informé(e) et consentir à ce que Les informations collectées me concernant, fassent l'objet d'un traitement destiné exclusivement à ASCOMA CÔTE D'IVOIRE, ses partenaires en santé et tiers autorisés, conformément aux dispositions de la loi en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, notamment la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 en Côte d'Ivoire, et le RGPD (Règlement (UE)2016-679). Mes données à caractère personnel sont collectées dans l'unique but de fournir une proposition d'assurance conforme et adaptée à mes besoins. Les données collectées me concernant, seront conservées pendant toute la durée du contrat ou jusqu'à la fin des éventuels sinistres en cours. À défaut de souscription d'un contrat d'assurance, les données collectées me concernant seront détruites. Dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance, je dispose d'un droit d'accès à mes données, d'un droit de rectification et d'effacement de celles-ci, ainsi qu'un droit à une limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit à la portabilité de mes données. Pour se faire il me suffit de contacter le Responsable de Traitement à l'adresse postale suivante : **ASCOMA CÔTE D'IVOIRE DPO** – Immeuble les Hévéas – Boulevard Carde – Plateau – 01BP 1554 Abidjan - Côte d'Ivoire ou par Email : dpo.zao@ascoma.com. Enfin, je peux également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) à l'adresse postale suivante : **ARTCI** - Marcory Anoumanbo - 18 BP 2203 Abidjan 18 - Côte d'Ivoire, Téléphone : +225 20 34 43 73 / +225 20 34 43 74, Fax : +225 20 34 43 75, adresse Email: courrier@artci.ci , Site web : www.artci.ci

À _____ Le _____

SIGNATURE :

I. IDENTIFICATION DU PROPOSANT

- Nom et prénoms du Proposant :
- Adresse postale :
-
- Situation géographique de l'habitation :
- Contacts : Tél. domicile : Cél. :

II. QUALITÉ DE L'ASSURÉ

(Case à cocher)

- Propriétaire occupant Propriétaire non occupant
- Locataire Occupant d'un logement de fonction

II. TYPE & CATÉGORIE D'HABITATION

(Case à cocher)

- Type : Villa Appartement Immeuble
- Catégorie (*) : Type courant Moyen standing Grand standing

(*) Définitions des catégories d'habitations :

- **Type courant** : Immeuble ou habitation style 220 logements, Arras
- **Moyen standing** : Immeuble ou habitation style Riviera Golf
- **Grand standing** : Tout autre immeuble ou habitation ne relevant pas d'une des catégories ci-dessus

III. PRÉSENTATION DU RISQUE

- Nature de la construction et de la couverture du logement :
- Ancienneté de la construction = plus de 10 Ans OUI NON
- Est-il en bon état apparent ? OUI NON
- Présente-t-elle des vices apparents ? OUI NON
- Le proposant occupe-t-il les locaux en totalité ? OUI NON
- S'il s'agit d'un appartement : OUI NON
- Nombre total d'étages de l'immeuble :
- L'appartement à assurer est situé à l'étage n° :
- Préciser tous autres particularités du risque à assurer :
-

IV. DÉTAIL DES PROTECTIONS CONTRE LE VOL

Mode de protection et de prévention

- Description de la Clôture extérieure :

- Portes et fenêtres donnant sur l'extérieur :

1) Nature des matériaux : bois, fer acier ou autre matériau de solidité identique :

.....

2) Comportent-elles des portes et fenêtres vitrées surmontées de grilles de sécurité ? : OUI NON

3) Existe-t-il des caméras de surveillance ? OUI NON

4) L'habitation est-elle gardiennée ? OUI NON

5) Si OUI, combien de gardiens de jour ? : Combien de gardiens de nuit ? :

V. VALEUR DES BIENS À ASSURER

- Valeur du bâtiment (si propriétaire) : FCFA

- Montant du loyer mensuel (si locataire) : FCFA

- Valeur du contenu :

→ Mobilier en général : FCFA

→ Appareils électroménagers : FCFA

→ Objets et effets personnels : FCFA

→ Bijoux, objets précieux : FCFA

- Voulez-vous garantir du matériel informatique ? OUI NON

VI. VALEUR DES BIENS À ASSURER EN OPTION

→ Tableaux, peintures, dessins, gravures : FCFA

→ Livres, Manuscrits : FCFA

→ Meubles anciens : FCFA

→ Objets d'art, statues, sculptures de nature non fragile : FCFA

→ Cave à vins : FCFA

PRÉCISIONS :

- Objet précieux : Bijoux, orfèvrerie, argenterie massive, pierres précieuses montées ou non, perles fines et culture, ainsi que tous objets en or, en argent, platine ou en vermeil.

- Remarque importante : l'indemnité due en cas de Sinistre concerne les bijoux et objets précieux ne peut dépasser 30% du capital assuré sur l'ensemble du contenu (mobilier, effets personnels) ni 15% sur un seul.

Extraits du Code des Assurances

Article 18

Fausse déclaration intentionnelle : sanction

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article 80, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article 19

Fausse déclaration non intentionnelle

L'omission ou de déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps ou l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

À le

Signature du proposant, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :